



DEL- 2023 - 028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 16**

OBJET :

**INDEMNITES DE
GARDIENNAGE
EGLISE POUR 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le mardi 9 Mai
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2023

PRÉSENTS : M EVIN P., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme
PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY M., M BOUCHEREAU
F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme JOLIVET
C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., Mme
PASQUEREAU C.,

EXCUSÉS : M CAILLER R., M AMOSSÉ M., Mme FONTENEAU C.,
M SOURISSEAU B., M CARETTE C.

POUVOIRS : Mme FONTENEAU C. a donné pouvoir à Mme BARON
A.

M CAILLER R. a donné pouvoir à M GAULTIER J-L
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M EVIN P.

SECRETAIRE : M BAUDRY M.

Considérant la circulaire ministérielle relative à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise,

Et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2023 à **200 €** qui sera versée
à la Paroisse St Vincent des Vignes.

Cette indemnité sera versée en une seule fois, et budgétisée à l'article 6282.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 10 MAI 2023

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 12 MAI 2023

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus.

LE MAIRE,
Pascal EVIN

